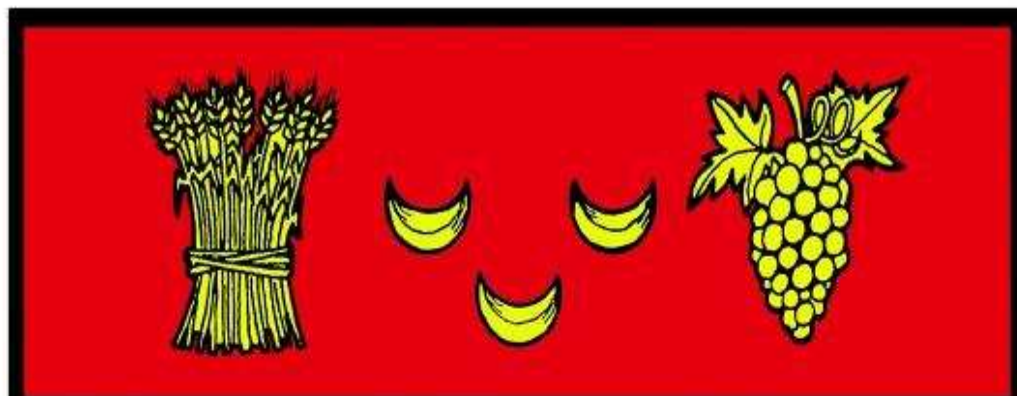
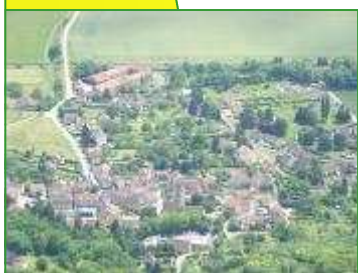




Le Petit CHAMIGNOT

Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY

www.chamigny.fr



Chamignottes, chamignots,

L'année scolaire touche à sa fin. Les enfants bien qu'impatients de partir en vacances, ont bien du mal à quitter leurs copains.

Les élèves de CM2 ont été reçus en Mairie pour la remise d'un dictionnaire Anglois-Français, ce fut bien utile pour leur rentrée en 6^{ème}. C'est avec beaucoup d'intérêt qu'ils ont découvert les premières pages et n'ont pas hésité à montrer leur satisfaction.

Le dernier conseil d'école nous a permis de prendre connaissance des effectifs pour la rentrée de Septembre. 24 petits chamignots seront accueillis en petite section de maternelle.

L'effectif scolaire provisoire est à ce jour de 139 élèves.

La période estivale nous permettra d'anticiper l'accueil de ces enfants en assurant l'entretien des bâtiments scolaires.

Je souhaite remercier tous ceux qui ont pour mission de transmettre leur savoir aux enfants et au personnel qui les encadre sur le temps de loisir.

J'espère que cette période d'été sera mise à profit pour réaliser un chantier concernant la sécurité. Le rétroviseur de la mairie à Tanqueux sera remis en place à l'identique. L'idée du conseil municipal de mettre des jardinières à cet endroit n'a pas été retenue par la DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) pour des raisons de sécurité.

Ces travaux seront financés avec l'aide d'une subvention de 2 521€, au titre de la répartition des amendes de police de la part du conseil Général. La différence sera payée par la commune et je ne manquerais pas de vous informer sur le coût des travaux restant à notre charge.

D'autres projets sont en attente de réalisation dès que les aides financières demandées nous seront accordées.

A tous bonnes vacances, quelques jours de repos et de détente chacun à sa manière.

Cordialement

Le maire : Jeannine Beldent

Ne pas jeter sur la voie publique

LA COMMUNE . . .

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

L'église de Chamigny est un bel édifice médiéval, mais dont la construction en calcaire de Varedes a posé depuis toujours d'importants problèmes de conservation.

Les parements du clocher ont été repris avec plusieurs adaptations en 1993.

Or les enduits neufs se sont détériorés de manière rapide, entraînant le noircissement de grandes surfaces d'enduit.

Après plusieurs années d'échange de courriers pour faire valoir cette malfaçon le projet de cette opération de remise en état du clocher a été approuvé en 2004 par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'île-de France. Enfin Chamigny peut redécouvrir le clocher de l'église Saint Etienne.

Les travaux pris en charge par la DRAC furent essentiellement de la maçonnerie : reprise des parements dégradés, fourniture taille et pose, ainsi qu'un habillage en plomb de 2,5 mm des appuis des fenêtres hautes des bandeaux et des ressauts

du soubassement du clocher. Ainsi le clocher va pouvoir resservir de thème pour les peintres et les photographes comme par le passé .



REMISE DE DIPLOME

Le 8 Mai 2010 nous avons eu le plaisir de remettre le diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale à :

- Monsieur PERREAU Pierre (maire de Chamigny de 1983 à 1989)
- Monsieur SELLIER Henri



INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Toutes les familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire sont priées de se présenter à la Mairie de Chamigny.

Du Lundi 21 Juin 2010
au Vendredi 20 août 2010
aux jours et horaires d'ouverture au public
avec paiement à l'appui

**AUCUN ENFANT N'ETANT ACCEPTE A LA CANTINE
SANS CETTE FORMALITE PREALABLE
NOUS INVITONS LES PARENTS NON DISPONIBLES A
CES DATES A CONTACTER LE SECRETARIAT DE LA
MAIRIE DE CHAMIGNY**

ETAT CIVIL

Naissances

09 mars LHOMME PULIN Eiline
27 mars GUIVIER Yaron
12 mai ROUET Rudy
02 juin GASS Pierre

Mariage

26 juin SUEUR Mickaël - SAUVAGE Amélie

Décès

20 avril LEWANDOWSKI Simon
08 mai MOIX Jacques

MAIRIE DE CHAMIGNY

HORAIRE D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI DE 9H30 À 11H30
ET LE VENDREDI DE 13H30 À 20H
mairie-chamigny@wanadoo.fr

TEL: 01.60.22.05.46

16 juillet au 20 août permanence du vendredi : 13h30 à 18h

... LA COMMUNE ...

PARMI LES MANIFESTATIONS à CHAMIGNY au 2ème TRIMESTRE



La chasse aux œufs.



La kermesse et le spectacle de fin d'année des enfants de l'école de Chamigny.



La soirée aux flambeaux suivie d'un concert dans la salle polyvalente



La brocante pour la fête de printemps



La journée culturelle avec expo de peinture et vernissage ainsi que les jeunes talents musiciens de Chamigny.



... LA COMMUNE ...

REVALORISATION DU PATRIMOINE

L'association Vir'Volt constituée de bénévoles de tous pays participe à la rénovation du lavoir du Rouget. L'équipe en place est constituée de 9 filles et 5 garçons.

Nous y trouvons 1 française, 1 néerlandais, 2 serbes, 2 turcs, 2 ukrainiens, 2 espagnols, 1 russe, 2 coréens, 1 taïwanais.

Ils ont entre 18 et 23 ans.

Les 2 animateurs s'appellent Mélanie (française) et Marciello (italien), ils sont actuellement volontaires chez Solidarités Jeunesses Franche Comté.



Une maison communale a bénéficié d'un rajeunissement grâce à un ravalement qui trouvera son achèvement très bien-

AGENDA

13 Juillet
Soirée Paella
Suivie d'un bal populaire

11-12 septembre
Bourse aux vêtements

19 septembre
Journée du patrimoine

16 octobre
Soirée dansante

REGLES DE CIVILITES

Nous vous rappelons quelques règles de civilités :

- Sont interdits tous bruits sur la voie publique de jour comme de nuit.
- Le stationnement est interdit sur les trottoirs et peut amener une verbalisation de 35€ (article R417-10 du code de la route)
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers ne peuvent être effectués que :
de 7h à 20h les jours ouvrés
de 9h à 12h et de 15h à 19h30 le samedi
de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Sont interdits tous brûlages à l'air libre d'ordures ménagères et de tout autre déchet polluant.
- Sont interdits tous feux de végétaux, chaumes, pailles, friches, broussailles...ceux-ci tout l'année.

AMENDE de 35€ à 450€

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 Mars 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet,
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon, Sanchez,
formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Au préalable, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr Eric Marannes en date du 03 mars 2010.

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 19 février 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame Moutoussamy tient à prévenir que lors de l'élection des candidats à la commission de finances, elle ne s'est pas abstenue mais a voté contre Mr Alibert.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2009

Madame le Maire demande qu'un Président soit élu pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur Pierre est élu.

Madame le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif d'une part pour la section de Fonctionnement et d'autre part pour la section d'Investissement.

Madame le Maire précise que les chapitres doivent être lus.

Mr Alibert souhaite des informations complémentaires sur certains comptes, que Madame le Maire lui fournit.

Mr Brissiaud demande si la commune de Sainte Aulde a remboursé les 5 000 € dus à la commune de Chamigny.

Madame le Maire rappelle que cela fait 5 ans et qu'à l'époque le Conseil Municipal n'a pas décidé d'aller plus loin.

Madame le Maire rappelle que la commune de Chamigny établira une facture à la fin de l'année scolaire 2009-2010 pour la part que Sainte Aulde doit verser à Chamigny pour l'accueil des Saintaldais à l'école J.P. Meslé.

Madame le Maire quitte la salle et Mr Pierre rappelle le Compte Administratif 2009 par chapitre qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement dépenses	850 126,77 €
recettes	973 857,24 €
excédent 2009	123 730,47 €

Investissement dépenses	254 991,20 €
recettes	235 490,17 €
déficit 2009	19 501,03 €

Il est constaté le résultat cumulé du compte administratif 2009 :

-excédent en section de Fonctionnement	256 697,36 €
-déficit en section d'Investissement	132 546,65 €

En l'absence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2009 est voté et approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2009

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2009 au 31.12.2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE à l'unanimité.

Mr Alibert demande des explications sur certains comptes que Madame le Maire lui fournit.

Elle rappelle également l'importance dans les collectivités territoriales de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

... LA COMMUNE ...

Affectation du résultat

Après avoir constaté les résultats de l'exercice 2009 :

Fonctionnement 256 697,36 €

Investissement -132 546,65 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat :

-de Fonctionnement au c/1068 pour un montant de 133 000,00 €

et au c/002 pour un montant de 123 697,36 €

-d'Investissement au c/001, soit un montant de -132 546,65 €

Vote des taux 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les 4 taxes qui restent aux taux suivants :

-taxe habitation 12.60%

-taxe foncière/bâti 21.59%

-taxe foncière/non bâti 51.61%

-taxe relais 13.91%.

Approbation du Budget Unique 2010

Madame le Maire précise que le Budget 2010 doit être approuvé par chapitre.

Le Budget 2010 se résume ainsi :

Fonctionnement dépenses 997 318€

recettes 997 318 €

Investissement dépenses 652 477 €

Recettes 652 477 €

Selon Mr Alibert, le Budget ne tient pas compte du contexte économique ; la solidarité ne semble pas bien s'exprimer, l'endettement des collectivités territoriales et de l'Etat va peser sur les ménages.

Il remarque qu'il n'y a pas d'augmentation des taux sur Chamigny, mais le contexte national se dégrade et que l'année prochaine la situation ne va pas s'améliorer et on sera amené à revoir cette position.

Mr Lesueur considère qu'il s'agit de la provocation.

Un vif échange a lieu entre Mr Lesueur, Madame le Maire et Mr Alibert concernant la réunion de travail relative au Budget.

Mr Alibert demande à ce que le Budget de Fonctionnement soit réduit pour constituer des réserves.

Madame le Maire rappelle qu'il y a un montant prévisionnel de 119 554 €.

Mr Alibert rétorque que la Commune a une capacité d'autofinancement nulle.

Madame le Maire rappelle que 113 474 € ce n'est pas nul et permet de couvrir comme il le faut le remboursement du capital emprunté.

Mr Pierre demande à Mr Alibert où il souhaite réduire les charges.

Mr Alibert reconnaît l'existence de charges incompressibles.

Mr Pierre lui rétorque alors à quel compte il souhaite diminuer les crédits.

Mr Alibert lui répond qu'il n'en sait rien puis dit que le Maire et les Adjoints doivent renoncer à leur indemnité.

Un vif échange a lieu autour de la table.

Mr Boulet regrette cet état d'esprit peu constructif.

Mr Alibert demande une analyse financière de la Commune pour resserrer les liens et regrette le montant inscrit en matière de voirie.

Madame le Maire et Mr Lesueur lui rappellent qu'a été décidé, lors du Conseil Municipal précédent, la mise en place d'un contrat triennal de voirie.

Mr Alibert estime que la Commune est endettée.

Madame le Maire rappelle que sur 101 747 € de remboursement annuel d'emprunt prévu pour 2010, 46 609 € concernent des dettes contractées avant son premier mandat de 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le Budget 2010 tel que proposé : 9 voix pour, 5 abstentions (Mrs Alibert, Robbé, Brissiaud, Mmes Alberola, Faradon).

Demande de subvention des associations

Après lecture des différents courriers des associations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'octroi des montants suivants :

-l'Age d'Or 2 500 €

-Centre 77 1 700 €

-Comité de Jumelage 50 €

-Familles Rurales 78 000 €

-Judo Club 500 €

-la Chamignotte - comité des fêtes 2 000 €

Mrs Brissiaud, Alibert et Mmes Faradon souhaitent augmenter la subvention de l'Age d'Or.

Madame le Maire rappelle que la Commune a reçu un courrier de cette association demandant 2 500 €.

Madame le Maire rappelle la circulaire préfectorale relative aux associations et précise qu'il sera nécessaire d'établir des conventions pour chaque association.

De plus, elle est étonnée de cette demande d'augmenter la subvention, du fait de leur intervention lors du vote du Budget en matière de restriction d'augmentation de charge.

Subvention DGE

Les services de l'Etat nous ont fait savoir qu'un certain nombre de communes de moins de 3500 habitants peut bénéficier d'une majoration du taux de subvention sous condition de population et de potentiel financier, au titre de la DGE.

La commune de Chamigny remplit ces conditions.

C'est pourquoi, il est nécessaire de reprendre les délibérations concernant les demandes de DGE en approuvant le taux de subvention de 45%.

Il est donc précisé que les modalités de financement seront à hauteur de 45 % au titre de la DGE et 55% sur les fonds de la Commune :

soit : -pour l'aire de jeux DGE 3 728,34 €

Fonds propres 4 556,86 €

-pour le colombarium DGE 3 538,80 €

Fonds propres 4 325,20 €

... LA COMMUNE ...

Lecture d'un communiqué

Mr Lesueur lit un communiqué signé par Mmes Bigaré, Moutoussamy, Sanchez Jolivet, Mrs Lesueur, Boulet :

Mesdames, Messieurs,

Constatant l'état conflictuel voire malsain, ayant empêché jusqu'alors un travail efficace de l'ensemble du Conseil Municipal.

Nous souhaiterions savoir quelles-sont les réelles motivations de l'opposition ?

Que pensent pouvoir apporter de plus constructif des Conseillers démissionnaires, dans la gestion de la Commune ?

S'agit-il d'exprimer une opposition à tout, consécutive à vos démissions respectives de l'AMAC.

Pourquoi avons-nous aussi l'impression que l'opposition tend à servir l'intérêt d'une seule personne ?

La sente des Cornilles susciterait-elle l'intérêt d'un des colistiers du « Nouveau souffle de Chamigny », pour briguer un poste à des fins personnelles ?

Mesdames, Messieurs, nous ne comprenons pas votre attitude.

Nous nous sommes engagés dans une démarche citoyenne afin de travailler ensemble dans l'intérêt de la Commune.

Après lecture de ce communiqué, un vif échange a lieu entre les membres du Conseil Municipal.

Information diverse

Chasse aux œufs le lundi 05 avril 2010 à 11 heures.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures cinquante minutes.

Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola,
formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Faradon excusée, donne pouvoir à Mr Brissiaud.

Secrétaire de la séance : Mme Moutoussamy.

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises au nombre de trois.

Madame le Maire rappelle à Mr Alibert qu'il doit l'informer lors de l'enregistrement du Conseil Municipal.

Mr Alibert réplique que par décision d'un Conseil d'Etat de 1980, l'enregistrement est admis.

Madame le Maire lui rappelle qu'en effet ce Conseil d'Etat admet l'enregistrement par un Conseiller Municipal des débats, mais l'information de l'enregistrement lui paraît nécessaire.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du 25 mars 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

Mr Brissiaud trouve regrettable que ses propos lors de la lecture du communiqué fait par Mr Lesueur n'aient pas été relatés.

Le compte-rendu est approuvé par 9 pour et 5 contre (Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola, et pouvoir de Mme Faradon).

Mr Brissiaud annonce qu'il a le pouvoir de Mme Faradon.

Madame le Maire lui rappelle qu'un pouvoir doit être transmis dès l'ouverture de séance ; cependant elle accepte ce pouvoir malgré sa présentation hors délai.

Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé et Mme Alberola refusent de signer le compte-rendu.

Mise en place d'un nouveau contrat pour un photocopieur

Le contrat arrive à échéance fin juin 2010. Il y a trois propositions : ETTER, ABM Bureautique et BUREAU 02.

Madame le Maire informe que la société ETTER a été retenue présentant des critères notamment prix plus intéressants.

... LA COMMUNE ...

Demande de location d'une parcelle de terre

Une administrée vient d'emménager au hameau de Sabaroy et demande la location d'une parcelle de terre cadastrée section YL 16 B appartenant à la Commune. Elle propose 50€ à 60€ par moi, la prise en charge des frais de Notaire, l'achat et la pose d'une clôture. Actuellement, le terrain n'est pas utilisé.

Madame le Maire rappelle que conformément au règlement du P.O.S., l'installation d'un box est impossible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la location de la parcelle cadastrée section YL 16 B à Madame LECLERE moyennant 60€ par mois.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, sachant que tous les frais y afférents seront pris en charge par Madame LECLERE.

Remboursement réservation de la location de la salle polyvalente - article L 2322-2 du CGCT

Conformément à l'article L 2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au Conseil Municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit.

Madame le Maire informe qu'il a donc été procédé à la mise en place d'un arrêté pour remboursement de la somme de 150€, correspondant à un acompte reçu sur l'exercice 2009. Ce remboursement ne peut s'effectuer que sur l'imputation comptable 673, titre à annuler sur exercice antérieur.

Information sur la mise en place d'un plan communal de sauvegarde

La loi de modernisation de sécurité du 13 août 2004 renforce le rôle des Maires en matière de sécurité civile en mettant à leur disposition de nouveaux moyens d'actions pour permettre de gérer au mieux les crises avec l'institution du plan communal de sauvegarde.

Une réunion d'information s'est tenue en sous-préfecture. L'arrêté préfectoral n° 2009-001 DSCS/SIDPC fait apparaître Chamigny dans le champ d'application d'un plan de présentation des risques d'inondation de la Marne.

La Commune est dans l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Madame le Maire tiendra informé le Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier.

Demande de Mr Alibert au nom du groupe « donnons un nouveau souffle à Chamigny »

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Alibert au nom du groupe « Donnons un nouveau souffle à Chamigny » :

« Suite au vote du Budget 2010 par une partie des membres du conseil et aux inquiétudes exprimées par les conseillers qui se sont abstenus, le conseil municipal réuni en séance propose de confier à Monsieur le Percepteur une mission d'analyse de la situation financière de la commune.

Il est demandé à Monsieur le Percepteur de venir présenter les conclusions de son analyse, en personne, à l'ensemble des conseillers réunis en séance de travail non ouverte au public pour permettre un examen serein et constructif des résultats dégagés.

Cette mission gratuite aurait l'avantage de la neutralité d'un regard extérieur au demeurant très expérimenté. Elle devrait permettre d'identifier les leviers à actionner pour retrouver une situation financière équilibrée, préparer les investissements futurs et contribuer, et ce n'est pas le moins important, à recréer au sein du conseil un climat de confiance propice à une gestion apaisée dans l'intérêt du village. ».

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour d'un Conseil Municipal est fixé par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du CGCT, Mr Alibert ne peut pas parler au nom du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que chaque année avant le vote du Budget le Trésorier fait ses observations au Maire et à la commission de finances. Ensuite, le Budget est présenté au Conseil Municipal. Ces observations rentrent dans l'attribution d'une indemnité de Conseil au Receveur votée par le Conseil Municipal. De plus, l'analyse financière est déjà en cours.

Aussi, Madame le Maire ne voit pas la nécessité d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

Demande d'un droit de réponse de la majorité municipale

Suite à la distribution du journal « Les échos de Chamigny » d'avril 2010 n°1, Mmes Miléna Bigaré, Patricia De Carvalho-Figaro, Marie-Claire Jolivet, Gladys Moutoussamy, Isabelle Sanchez et Mrs Thierry Boulet, William Lesueur et Jean-Bernard Pierre souhaitent avoir un droit de réponse.

Mr Pierre prend la parole et exprime les points suivants :

-ce journal ne comporte pas de mention légale qui permet sa parution.

La question a été posée au Parquet du Tribunal de Grande Instance, la réponse quelle qu'elle soit sera communiquée.

-au sujet de l'éditorial de ce journal, le patrimoine serait mal entretenu ?

Aussi, Mr Pierre demande à Mr Alibert le listing des bâtiments communaux qui tombent en ruine et de la voirie qui se « débite ».

-toujours dans cet éditorial, vous mettez Mr Lesueur et moi-même en cause d'avoir voté le Budget de la CCPF avec une hausse des impôts de 27%.

Mr Alibert répond « non, en vedette ».

Mr Pierre rappelle qu'en effet il a voté pour le Budget, mais autrement ce serait l'autorité préfectorale qui aurait pris les choses en main.

Sur sa feuille d'impôt foncier cela a une répercussion de 1.41€/mois, 17.01€/an.

Par contre, vos « amis » ont voté un investissement de 1.5 million d'euros en votant avant contre le Budget.

Mr Robbé répond qu'on n'est pas à la Communauté de Communes.

Mr Pierre répond qu'en effet, et s'interroge sur la tenue de ces propos dans ce cas dans l'éditorial des « Echos de Chamigny ».

-concernant l'augmentation des taux des quatre taxes Mr Pierre présente l'état n°1259 à Mr Alibert et lui demande à quoi cela fait référence.

Mr Alibert répond qu'il ne sait pas.

Mr Pierre lui explique qu'il s'agit de l'état de notification délivré par le Trésorier Principal de Melun.

Vous ne pouvez pas dire que les quatre taxes ont augmenté de 31%. Ce n'est pas vrai au vu de ces états de notifications.

Mr Alibert maintient ce pourcentage.

Mr Pierre répond qu'il s'agit de la calomnie. Les bases sont votées par le Parlement et quant au taux, ils n'ont pas changés.

Après de vifs échanges, Mr Alibert considère que Madame le Maire a donné une mauvaise image du village.

Mme De Carvalho-Figaro lui répond qu'il va trop loin et qu'il est totalement irrespectueux dans ses propos.

... LA COMMUNE ...

-concernant l'endettement, Mr Pierre rappelle que 45.81% de l'annuité 2010 représentent un endettement de Mme Alibert, Maire précédent.

-concernant la capacité d'autofinancement la CAF brute était de 67 000 € en 2000 et de 153 000 € en 2008.
Mr Alibert parle de la CAF nette après remboursement d'emprunt.

-Mr Pierre estime que les propos tenus dans ce journal frisent la calomnie et demande à Mr Alibert de se calmer.

-Mr Alibert sort un document et dit « les connards on les touche pas ».

-Mr Brissiaud considère qu'ils n'ont pas le droit à la parole.

-Mme le Maire rappelle que le Maire exécute les décisions du Conseil Municipal. Il est trop facile de dire que le Maire est irresponsable.
Mr Alibert assume ses propos écrits, c'est-à-dire que le Maire est irresponsable et imprévoyant.

Madame le Maire rappelle que sur les quinze années de mandats, neuf années ne retracent pas d'augmentation des quatre taxes, le taux des taxes sur les quinze années a augmenté de la façon suivante :

-taxe d'habitation + 2,69%
-taxe foncière (bâti) + 4,60%
-taxe foncière (non bâti) + 11.01%.

Madame le Maire précise que personnellement, elle paie une taxe foncière sur le non bâti de 3€, c'est-à-dire pour son terrain.
Les bases sont fixées par le Parlement et le Conseil Municipal fixe les taux.

Elle rappelle également la liste des principaux investissements réalisés sans emprunt :

-achat et rénovation de la grange à Vaux 1996 27 506 €
-terrain de sport et aménagement des abords 1999 87 887 €
-voirie Domaine de Tanqueux (Ibis Rouge) 2000 130 002 €
-voirie rue du Port de Vaux et les Eclicharmes 2008 24 000 €
-voirie allée d'Ormoy et création de parking 2007 146 449 €
-voirie Larrue (pont) 2001 66 738 €

et la liste des emprunts contractés (en euros arrondis) :

Objet	Année	Montant initial	Montant restant dû
maison Chopin	2004	72 219	68 469
maison Pierquin	2007	180 000	164 964
enfouissement réseaux :			
-Tanqueux	1999	91 469	29 346
-Bourg	2000	228 673	93 174
-hameaux	2000	141 155	77 721
	2004	192 470	170 058
3 ^{ème} contrat rural			
bâtiment scolaire	2006	301 793	282 264
+centre loisirs			
cantine	2002	141 298	121 516
	2002	39 000	35 083

Ces différents emprunts retracent l'objectif de la politique établie par l'équipe de la majorité municipale :

-mise en valeur du patrimoine local :

-rénovation de maisons rurales à vocation locative
-rénovation des bâtiments scolaires (accueil des petits chamignots à l'école, centre de loisirs, garderie périscolaire et cantine)

-réhabilitation voirie :

-enfouissement des réseaux (sécurité, embellissement du cadre de vie)

Mme Beldent précise que Mr Brissiaud était présent lors de la mise en place du 3^{ème} contrat rural.

Mme Beldent regrette de ne pas avoir fait un audit en 1995 à son arrivée. Madame Alibert à son arrivée avait un excédent de fonctionnement considérable de 281 000 € qui n'était plus que de 41 600 € à la fin de son mandat soit en 1995, à l'arrivée de la nouvelle équipe.

Mme Alibert a contracté à la fin de son mandat les emprunts suivants :

-le 21 janvier 1994 2 500 000 Frs
-le 28 juin 1994 1 500 000 Frs
-en mai 1995 800 000 Frs.

D'autres travaux de voirie ont été programmés en mai 1995 villas de la Baza et villas de l'Avocette sans financement en face.

Après l'arrivée de la nouvelle équipe le 23 juin 1995, Mme Beldent a été obligée de signer un emprunt le 29 juin 1995 de 600 000 Frs pour faire face à ces dépenses.

Donc, Mme Beldent répond qu'aujourd'hui on la définit comme irresponsable et imprévoyante !

... LA COMMUNE

Mme Beldent rappelle qu'en matière des taxes, de 1992 à 1995 la taxe d'habitation a augmenté de + 2%, la taxe foncière (bâti) de 1.88% et la taxe foncière (non bâti) de 4.60%.

Mme Beldent conclut qu'à la suite de ces accusations écrites dans le journal, elle se réserve le droit d'engager tout recours contre les signataires de ce journal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 2 321 €, au titre de la répartition des amendes de police, du Conseil Général sera prochainement versée à la Commune en vue de la réalisation d'un aménagement sécuritaire au hameau de Tanqueux en concertation avec l'Agence Routière Territoriale,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 18 élèves de CM2 recevront un dictionnaire Anglais-Français pour leur rentrée en 6^{ème}.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures cinquante minutes.

Le Maire

LES SPORTS A CHAMIGNY

La Mairie de Chamigny a subventionné et soutenu les associations sportives en place sur la Commune (Judo Club) ou les projets spor-



Comme tous les ans le Judo Club de l'Ange Gardien a fêté le passage de grade le 26 juin 2010. Cette fête clôture une année riche en événements. Trois de "benjamins" et de "benjamins" ont participé au championnat de Seine et Marne et se sont qualifiés au championnat régional. Nous avons également un champion et un vice champion du championnat d'entreprise de Seine et Marne. Au mois de mars le club a organisé une compétition à Chamigny avec la participation de 10 clubs des environs (avec 150 judokas).

La plupart de membres soulignent l'ambiance familiale qui caractérise notre club, ce qui se traduit par le nombre croissant des adhérents - 110 cette année. Jérémy, professeur diplômé et salarié du club a le don d'adapter les cours et la pédagogie à tous les âges, les plus petits ont 4 ans et le doyen 82ans !



Mis à part le judo, vous pourrez trouver aussi les cours de taïso, une technique de relaxation japonaise.

Nous vous invitons cordialement à nous rejoindre - les inscriptions commenceront dès le premier samedi de septembre à l'EREA de l'Ange Gardien.

Si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Jérémy au 06.73.44.49.96

Marc (39 ans), habitant au Potager à Chamigny et travaillant au SAMU de Coulommiers a pratiqué le judo pendant 20 ans et pratique quotidiennement la course à pieds depuis 15 ans.

Le 4 avril 2010, Marc a prit le départ du 25eme marathon des sables pour une durée de 7 jours. Au programme 6 étapes de 30, 35, 40, 82,45 et 22 kms dont la 82 kms de nuit, pour un total de 250 kms.

La course s'est déroulée dans le Sahara sud marocain à des températures allant de 40-50°C la journée à 10°C la nuit (les nuits sont fraîches). Au menu, traversé de lacs asséchés, de plaines de cailloux, de montagnes mais aussi et surtout 150kms de dunes.

Le principe est simple. L'organisation fournit l'eau pour le reste il faut porter son alimentation pour 7 jours, son duvet polaire, son réchaud, son eau, etc. Total 12kgs dans le sac à dos.

« Cette année, je suis parti avec 7 copains qui pratiquent aussi l'ultra trail (course longue distance). Nous avons tous terminé et j'ai fini 290eme (sur 1013 participants au départ) avec quelques kilos en moins.

Mais pour cette course pas comme les autres, car elle est considérée comme l'une des plus dures du monde, j'ai voulu y associer les enfants de Chamigny. L'idée est simple, amener des fournitures scolaires pour les enfants du désert. Pour cela, je tiens à remercier Aude enseignante à Chamigny en classe de Maternelle G.S. / C.P. où mon fils Julien (GS) étudie. Elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour expliquer aux enfants l'intérêt de donner des cahiers et stylos aux enfants qui n'ont même pas de tables pour écrire et étudier. Pour cela Grand Merci à Aude et à la Municipalité pour l'octroi d'une subvention de 100€.

Prochain grand défi, 2eme tour du Mont Blancs (170kms) et en 2011/2012 peut être l'Annapurna Trail (360kms au Népal en plein cœur de la chaîne de l'Himalaya). »



LES ASSOCIATIONS

LE MOT DE LA CHAMIGNOTTE

Voilà déjà plus de 6 mois que l'association La Chamignotte a vu le jour. Celle-ci a été créée dans le but de proposer des animations, divertissements et autres pour tous les Chamignottes et Chamignots.

Comme vous avez pu le remarquer lors de la Brocante, les tarifs pratiqués pour la restauration étaient peu élevés mais toujours avec un souci de quantité et de qualité dans l'assiette. Cela est un choix bien défini de proposer des tarifs attractifs, accessibles à tous.

D'autres animations sont à venir comme prochainement, Le 13 juillet, la Soirée Paella suivie d'un bal populaire.

Toute l'équipe de La Chamignotte serait heureuse de vous compter parmi nous dans les manifestations futures.

Bonnes vacances à vous tous.



LE MOT DE FAMILLES RURALES

Grâce au soutien financier de la Municipalité, Familles Rurales peut continuer à mettre en place des séjours pour les enfants. 32 enfants de 4 à 17 ans ont pu goûter aux joies des sports d'hiver à Saint Sorlin d'Arves en pratiquant luge, ski alpin, chien de traîneaux, jeux, etc.

Un séjour d'été à Guidel Plages va permettre à 35 enfants de pratiquer des activités nautiques ainsi que la baignade ou encore visite de ferme pédagogique.



LE CENTRE EST OUVERT TOUS L'ÉTÉ DE 7H30 A 19H00

SAUF FERMETURE DU 09/08 AU 13/08

Familles Rurales vous proposera en Septembre la pratique de La **Dance Country** et toujours l'art martial **Nghia Long Viet Vo Dao**.

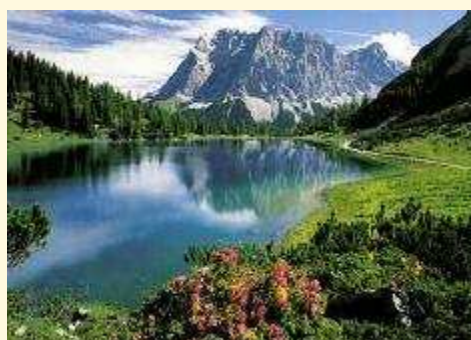
Renseignements au centre de loisirs.

Toute l'équipe du centre vous souhaite de bonnes vacances.



LE MOT DE L'AGE D'OR

Tous les membres de l'Age d'Or vous souhaitent de bonnes vacances



INFOS...



COMPOSTEURS

NOUVEAUX !!
La Communauté de Communes du Pays Fertois devient
« POINT RELAIS » pour les composteurs
dans le cadre d'une collaboration avec le SMITOM



En effet, chaque foyer qui le désire pourra obtenir, après avoir acquitté la somme de 22€ (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) un composteur qui sera disponible directement dans les ateliers de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Contenance : 600 litres . Dimensions : H 101 cm / L 98 cm / l 98 cm.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Christelle COQUET au 01.60.22.10.92 (serveur vocal interactif - tapez 4) ou par email secretariat@cc-paysfertois.fr



Communaute de communes du Pays fertois

INFORMATION GAZ NATUREL

- **Urgences gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 800.47.33.33 (*appel gratuit depuis un poste fixe*).
- Pour le **raccordement au gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 810. 224.000 (*prix d'un appel local*).



Communiqué de la cpam de seine et marne

Horaires d'ouvertures au public à La Ferté sous Jouarre : 3eme jeudi de chaque mois à partir de 10h

Le bilan de santé est un moment privilégié au cours duquel peut-être fait le point sur l'état de santé de chacun des membres de la famille.



ANPS

Pour réaliser ce bilan de santé, l'Association nationale pour la protection de la santé (Anps) vous reçoit dans ses locaux

Contactez l'Anps en prenant rendez-vous :

- DAMMARIE LÈS LYS : 590C, rue des frères Thibault -ZAC du Clos du Saint Louis - tél : 01 60 56 52 90
 - MEAUX : Zone Industrielle Nord - 3, rue Jehan de Brie - tél: 01 60 09 25 38
- et consultez son site : <http://www.anps-prevention-sante.fr/>

